

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Retz



Projet de territoire 2017-2020



19 décembre 2016



Préambule

Le Pays de Retz est depuis le 1^{er} janvier 2016 reconnu Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR). Cela marque une nouvelle étape dans le développement des coopérations intercommunales à l'échelle du Pays de Retz.

Le PETR doit élaborer un projet de territoire dans l'année suivant sa création :

- Le projet a une vocation transversale.
- Il n'a pas de valeur juridique prescriptive au sens où « *Il doit être compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables dans le périmètre du pôle.* » Par contre en cas de PNR (Parc Naturel Régional), il devra être compatible avec sa charte.
- Sa spécificité réside dans le développement des coopérations entre communes et intercommunalités du Pôle.
- Il est évalué, et révisable.
- Il est orienté vers l'action, et pose dans une convention territoriale le cadre des ententes, conventions ou contrats le permettant.
- Il fait l'objet d'une concertation et il est soumis pour avis à la Conférence des maires et au Conseil de développement.

La mise en œuvre du projet de territoire nécessite un relais fort au sein des communes et intercommunalités.

5 AMBITIONS POUR UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGÉ

À l'issue du diagnostic, les principaux enjeux du territoire ont été identifiés, dans les cinq domaines d'intervention du PETR : l'aménagement de l'espace, le développement économique, la transition écologique, les conditions du développement culturel et social, les actions transversales.

Ainsi une vision commune se dégage, qui permet d'inscrire les missions confiées au PETR en rapport avec celles exercées par les communes et intercommunalités. Ces missions, détaillées page suivante, s'intègrent dans cinq grandes ambitions pour le projet de territoire.

Aménagement de l'espace

N°1

Poursuivre la dynamique initiée avec le SCoT ; favoriser les actions concrètes au bénéfice des habitants, en lien avec les acteurs publics et privés concernés (urbanisme, logement, mobilité...).

→ 8 actions

Développement économique

N°2

Développer l'attractivité du Pays de Retz et favoriser la création d'emplois ; engager, dans la continuité de l'étude de stratégie économique, une dynamique d'actions partagées avec les entreprises et acteurs concernés...

→ 2 actions

Transition écologique

N°3

Poursuivre la transition énergétique du Pays de Retz et saisir les opportunités du changement climatique ; animer une démarche Climat-Énergie sur le territoire.

→ 4 actions

Conditions du développement culturel et social

N°4

Favoriser la contribution de tous au projet de territoire : s'ouvrir aux acteurs socio-économiques et à la population.

→ 2 actions

Actions transversales






N°5

Optimiser le portage des actions collectives, mutualiser la mise à disposition de moyens (ingénierie, financements, matériels...).

→ 3 actions

D'autres démarches ont été identifiées, portées directement par les EPCI ou les communes concernés, pour tout ou partie du territoire (animation et suivi des PLH, permanences diverses...). Ces démarches peuvent bénéficier du partenariat du PETR.

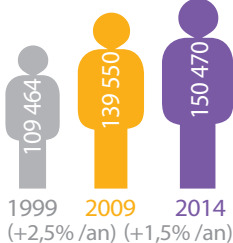
19 ACTIONS : MODALITÉS DE SUIVI ET OBJECTIFS DE PROGRAMMATION

Thématique	ACTIONS	PORTEURS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCES
Aménagement de l'espace 	1 → Mutualiser des outils de suivi des dynamiques territoriales : Observatoire	PETR <i>(Comité syndical et Auran)</i>	Intercommunalités + Communes + Partenaires fournisseurs de données + Auran	2013-2019
	2 → SCoT : Élaborer, évaluer, faire évoluer le SCoT	PETR	Intercommunalités + Communes + Auran + PPA...	2013-2019
	3 → Urbanisme : Accompagner l'évolution des PLU et PLUi	PETR <i>(Commission Urbanisme et Habitat)</i>	Intercommunalités + Communes + Auran + BET	2013-2020
	4 → Réaliser des études stratégiques et prospectives (mobilité, logistique...)	PETR	Intercommunalités + Communes + Auran + Partenaires institutionnels...	2014-2020
	5 → Aménagement et construction : valoriser les bonnes pratiques, chartes et guides partagés de qualité urbaine (cf. Du SCoT aux PLU(i), conseil en urbanisme partagé - CUP)	PETR <i>(Commission Urbanisme et Habitat)</i>	Intercommunalités + Communes + Auran + BET + SEM et SPL...	2014-2020
	6 → Habitat : coordonner les dispositifs OPAH/PIG ; échanges avec les bailleurs sociaux	PETR (InterEPCI jusqu'en 2017) <i>(Commission Urbanisme et Habitat)</i> <i>(Commission Environnement Énergie)</i>	Intercommunalités + ANAH + Département + Bailleurs + USH + Auran...	2016-2019
	7 → Mobilités : mener des réflexions sur les nouvelles mobilités	PETR <i>(Commission Mobilités Déplacements)</i>	Département + Intercommunalités + Région + Auran...	2016-2020
	8 → Dialoguer avec les partenaires sur leurs schémas cadres	PETR	État + Département + Région + territoires voisins + Auran...	2014-2020
Développement économique 	9 → Mettre en œuvre le plan d'actions de l'étude de stratégie économique (dont : diffusion et valorisation des bonnes pratiques, promotion du territoire...), le suivre et l'évaluer	PETR <i>(Commission Économie Logistique)</i>	Intercommunalités + 3 chambres consulaires + Acteurs économiques + Région + Offices de Tourisme + Auran...	2016-2020
	10 → Initier des actions touristiques coordonnées à l'échelle du Pays de Retz	PETR / InterEPCI <i>(Commission Économie Logistique)</i>	Intercommunalités + Offices du tourisme + Département + Région...	2016-2020
Transition écologique 	11 → Suivre la démarche TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte)	PETR <i>(Commission Environnement Énergie)</i>	Intercommunalités + Communes + État...	2016-2019
	12 → Mettre en œuvre le Contrat d'objectifs Ademe (pour préfigurer un PCAET, obligatoire pour les EPCI au 31 décembre 2018)	PETR <i>(Commission Environnement Énergie)</i>	ADEME + Intercommunalités + Partenaires institutionnels (selon les actions)...	2016-2018
	13 → Élaborer le Plan Climat, Air, Énergie Territorial (PCAET), le suivre et l'évaluer	PETR <i>(Commission Environnement Énergie)</i>	Intercommunalités + ADEME + État + Auran...	2016-2018
	14 → Mettre en place, le cas échéant, une plateforme de rénovation énergétique.	PETR <i>(Commission Urbanisme et Habitat)</i> <i>(Commission Environnement Énergie)</i>	ADEME + Intercommunalités + Partenaires institutionnels (selon les actions)...	2016-2018
Conditions du développement culturel et social 	15 → Préfigurer le conseil de développement du PETR dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire et l'animer	PETR	Conseils de développement intercommunaux	2016-2020
	16 → Mettre en place une communication coordonnée sur les Journées du patrimoine	PETR / InterEPCI / Communes	SHPR (Société des Historiens du Pays de Retz) + Offices de Tourisme + EPCI + Communes	2017
Actions transversales 	17 → Suivre, animer et mettre en œuvre le dispositif Leader	Groupe d'Action Locale - GAL <i>(services PETR)</i>	Union Européenne + Région + Agence de Service et Paiement...	2014-2020
	18 → Pratiquer une veille active sur les appels à projets, mobiliser une ingénierie au service du soutien aux projets des communes et intercommunalités	PETR	Union Européenne + Région + État + Département...	2015-2020
	19 → Contractualiser	PETR / InterEPCI	État + Département + Région...	2016-2020

Pays de Retz au 1^{er} janvier 2017



HABITANTS



44 115 EMPLOIS



+1,0% / an
entre 2008 et 2013

83 789 LOGEMENTS



+1,9% / an
entre 2008 et 2013

547 000 DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS

réalisés par les habitants



8 634 ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES

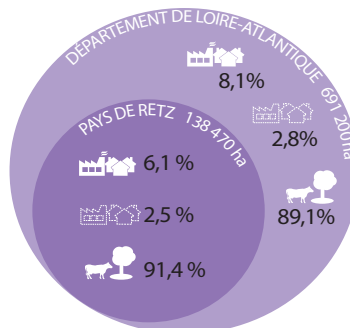
138 470 hectares

ENTRE 1999 ET 2012

151 ha CONSOMMÉS PAR AN

120 ha / an
EN TISSU URBAIN RÉSIDENTIEL ET MIXTE

31 ha / an
EN SITE D'ACTIVITÉS



PETR DU PAYS DE RETZ
1, place de l'Hôtel de Ville
44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS
Tel : 02 44 06 80 10
www.petr-paysderetz.fr



AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION NANTAISE
2 cours du Champ de Mars- BP 60827
44008 Nantes Cedex 1
Tél : 02 40 84 14 18
www.auran.org